



MRC de la Vallée-du-Richelieu

PATROUILLE VERTE 2015

**CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES
RECYCLABLES**

RAPPORT SOMMAIRE

Gerardo Barrios, chargé de projets

Nature-Action Québec

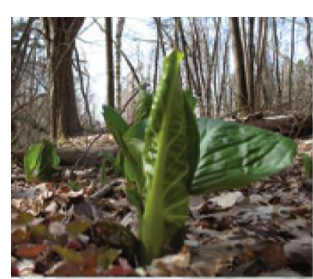
120, rue Ledoux

Beloeil, Québec J3G 0A4

Tél. : 450 536-0422 poste 303

www.nature-action.qc.ca

Septembre 2015



1. CONTEXTE

Située en Montérégie, la MRC de La Vallée-du-Richelieu occupe une superficie de 605 km² et regroupe 13 villes et municipalités de 1 677 à 27 000 habitants. La MRC est responsable de la gestion des matières recyclables de 10 des 13 municipalités de son territoire.

Afin d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les citoyens de la MRC en gestion des matières recyclables, la MRC de La Vallée-du-Richelieu a confié à Nature-Action Québec (NAQ) la gestion d'une patrouille verte qui avait principalement pour tâche d'inspecter les bacs de recyclage des citoyens du territoire.

Déployée sur 10 semaines du 25 juin au 26 août, cette patrouille, formée de deux techniciens, a parcouru les secteurs ciblés dans 10 municipalités du territoire de la MRC pour inspecter le contenu des bacs de recyclage. Les visites ont été réalisées entre 7h et 14h afin de pouvoir inspecter le plus de bacs possible.

2. RÉSUMÉ DES SECTEURS CIBLÉS

Tableau 1 : secteurs ciblés

Villes	Nombre de résidences ciblées
Beloeil Sud	715
Beloeil Nord	482
Carignan	491
McMasterville	422
Otterburn Park	453
Saint-Antoine-sur-Richelieu	101
Saint-Charles-sur-Richelieu	104
Saint-Denis-sur-Richelieu	125
Saint-Jean-Baptiste	248
Saint-Marc-sur-Richelieu	139
Saint-Mathieu de Beloeil	436
Total	3716

3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

I. PRÉPARATION

Une rencontre de préparation a eu lieu le 17 juin entre les représentants de la MRC, le chargé de projets et les patrouilleurs de NAQ afin de bien définir le fonctionnement de la patrouille.

II. RÉALISATION DES INSPECTIONS

Les inspections de bacs dans les secteurs ciblés se sont réalisées en fonction du calendrier de visites établi par la MRC. Les patrouilleurs ont réalisé environ 240 inspections par jour (une résidence toutes les trois minutes par patrouilleur, incluant le temps pour la prise de données). Lors de chaque inspection, les patrouilleurs ont pris note des critères d'inspection en plus des anomalies observées. Les critères d'inspection incluent :

- L'absence du bac
- La présence de matières non acceptées
- La position du bac (poignée et roues orientées vers la résidence) et espace de dégagement autour du bac.
- L'utilisation de bacs non conformes
- Le niveau de remplissage du bac

4. PRÉSENTATION SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Les résultats des visites sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 : résumé des observations

Villes	Nombre de résidences ciblées	Nombres de bacs inspectés	Nombre de bacs contaminés	Nombre de bacs mal placés	Nombre de bacs non conformes
Beloil Sud	715	478	176	76	0
Beloil Nord	482	336	117	87	1
Carignan	491	356	123	10	1
McMasterville	422	303	165	78	0
Otterburn Park	453	349	141	7	0
Saint-Antoine-sur-Richelieu	101	67	25	4	0
Saint-Charles-sur-Richelieu	104	67	21	8	3
Saint-Denis-sur-Richelieu	125	83	31	36	1
Saint-Jean-Baptiste	248	175	76	7	1
Saint-Marc-sur-Richelieu	139	122	35	43	2
Saint-Mathieu de Beloeil	436	310	113	82	4
Total	3716	2646	1023	438	13

Nombres de bacs inspectés : Bacs effectivement sorties à la rue
 Nombre de bacs contaminés : Bacs avec matières non acceptées
 Nombre de bacs non conformes : Bacs différents aux bacs de la MRC

Tableau 3 : résumé des observations en pourcentage

Villes	% de bacs inspectés	% de bacs contaminés	% de bacs mal placés	% de bacs non conformes
Beloil Sud	67%	37%	16%	0%
Beloil Nord	70%	35%	26%	0%
Carignan	73%	35%	3%	0%
McMasterville	72%	54%	26%	0%
Otterburn Park	77%	40%	2%	0%
Saint-Antoine-sur-Richelieu	66%	37%	6%	0%
Saint-Charles-sur-Richelieu	64%	31%	12%	4%
Saint-Denis-sur-Richelieu	66%	37%	43%	1%
Saint-Jean-Baptiste	71%	43%	4%	1%
Saint-Marc-sur-Richelieu	88%	29%	35%	2%
Saint-Mathieu de Beloil	71%	36%	26%	1%

Le % de bacs inspectés est obtenu en calculant la somme de bacs sortis à la rue, par rapport au nombre de résidences ciblées.

Figure 1 : résumé des observations en pourcentage

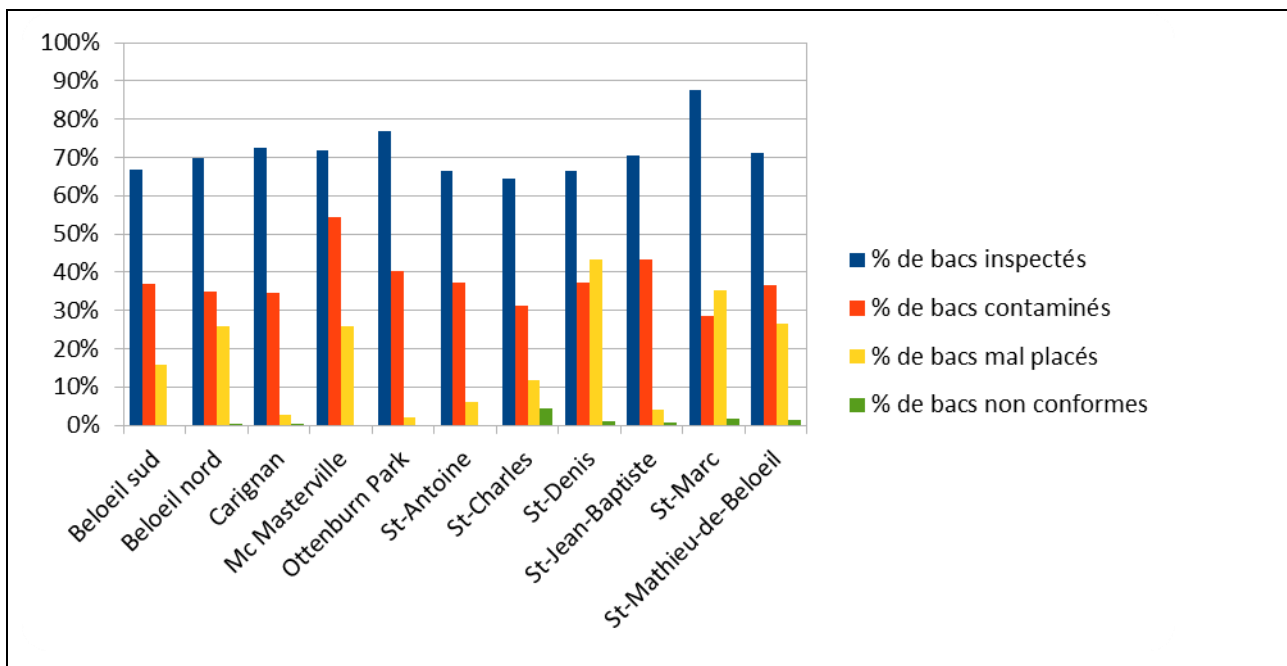


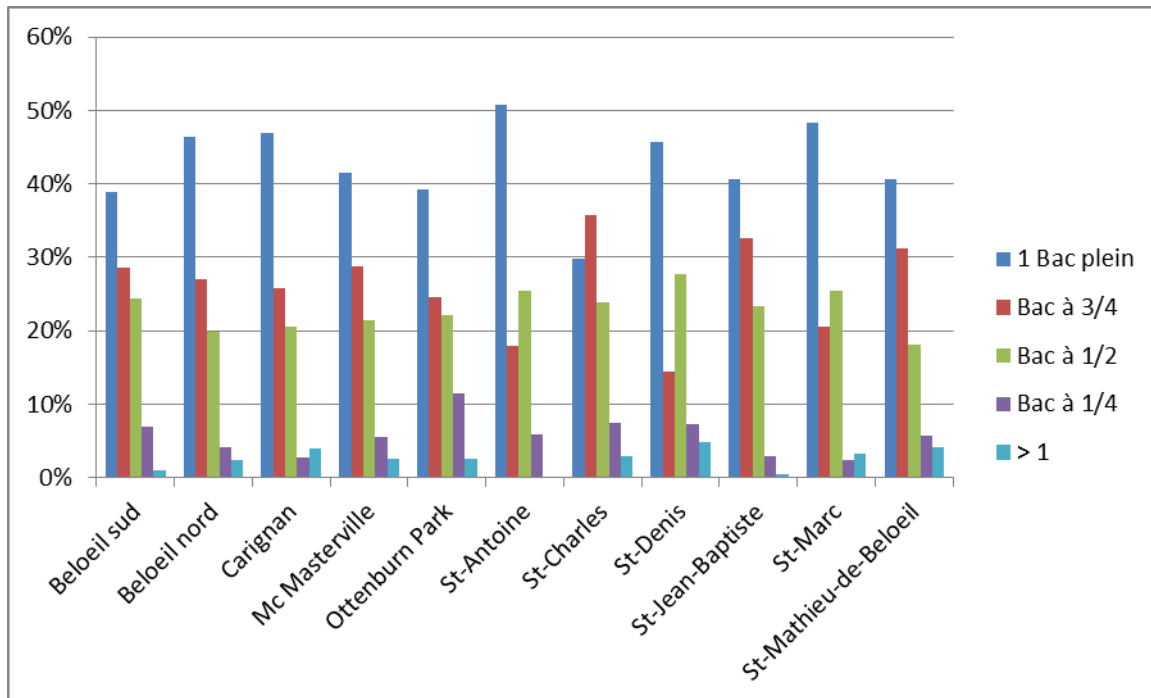
Tableau 4 : Remplissage des bacs de 360L

Villes	Bac plein	Bac rempli au 3/4	Bac rempli à 1/2	Bac rempli au 1/4	> 1 Bac rempli
Beloeil Sud	186	137	117	33	5
Beloeil Nord	156	91	67	14	8
Carignan	167	92	73	10	14
McMasterville	126	87	65	17	8
Otterburn Park	137	86	77	40	9
Saint-Antoine-sur-Richelieu	34	12	17	4	0
Saint-Charles-sur-Richelieu	20	24	16	5	2
Saint-Denis-sur-Richelieu	38	12	23	6	4
Saint-Jean-Baptiste	71	57	41	5	1
Saint-Marc-sur-Richelieu	59	25	31	3	4
Saint-Mathieu de Beloeil	126	97	56	18	13
Total	1120	720	583	155	68

Tableau 5 : Taux de remplissage des bacs de 360L

Villes	1 Bac plein	Bac à 3/4	Bac à 1/2	Bac à 1/4	> 1 Bac
Beloeil Sud	39%	29%	24%	7%	1%
Beloeil Nord	46%	27%	20%	4%	2%
Carignan	47%	26%	21%	3%	4%
McMasterville	42%	29%	21%	6%	3%
Otterburn Park	39%	25%	22%	11%	3%
Saint-Antoine-sur-Richelieu	51%	18%	25%	6%	0%
Saint-Charles-sur-Richelieu	30%	36%	24%	7%	3%
Saint-Denis-sur-Richelieu	46%	14%	28%	7%	5%
Saint-Jean-Baptiste	41%	33%	23%	3%	1%
Saint-Marc-sur-Richelieu	48%	20%	25%	2%	3%
Saint-Mathieu de Beloeil	41%	31%	18%	6%	4%

Figure 2 : Taux de remplissage des bacs de 360L



5. PRINCIPALES OBSERVATIONS

- Les pourcentages de bacs inspectés lors de la collecte des matières recyclables sont supérieurs ou égaux à 64% dans les secteurs ciblés. Les taux les plus élevés ont été observés à Saint-Marc-sur-Richelieu (88 %), Otterburn Park (77 %) et McMasterville (72 %).
- Les pourcentages de bacs inspectés qui contenaient des matières non acceptées (de la contamination) sont supérieurs ou égaux à 29 % (Saint-Marc-sur-Richelieu). Le taux le plus élevé a été enregistré pour la Ville de McMasterville (54 %).
- Parmi les principaux contaminants, notons : le plastique #6, la vaisselle jetable, les ustensiles en plastique, des produits domestiques dangereux tels des bombes aérosol avec des pictogrammes de danger ou des contenants de produits d'entretien des piscines, des vêtements, des draps, des oreillers, des produits électriques et électroniques, des matériaux de construction (briques, gypse).
- À Saint-Marc-sur-Richelieu, de nombreux bacs étaient positionnés sur la piste cyclable ou sur l'accotement de la rue et nuisaient à la circulation des piétons et des cyclistes.
- La majorité des bacs observés sont remplis aux 3/4 ou sont pleins. Quelques bacs n'étaient pas fermés (parce qu'ils étaient trop pleins) ou avaient des matières excédentaires déposées à proximité.

- Les contenants de verre, de plastique et de métal sont pour la plupart rincés avant d'être déposés dans les bacs. Cependant, quelques bacs dégageaient des odeurs en raison de la présence de résidus putrescibles ou de contenants non rincés.
- 4 à 5 citoyens par jour en moyenne ont été rencontrés. Leurs questions et commentaires exprimaient leur difficulté à distinguer les plastiques acceptés de ceux qui ne doivent pas être déposés dans les bacs. Il en est de même pour les métaux.
- La distribution des billets de courtoisie a permis, d'une part, d'informer les citoyens des éléments qu'ils doivent améliorer pour respecter les procédures de collecte (ex : matières non admises, positionnement du bac, etc.). D'autre part, elle a permis de collecter de l'information sur les éléments liés à la collecte des matières recyclables qui sont le moins bien respectés. Cette information pourra permettre d'ajuster les outils de communication de la MRC.